

La TVA pour les structures culturelles et les associations

Atelier le jeudi 16 mars 2023 à La Coursive - Dijon de 9h30 à 12h30

La TVA dans les organismes sans but lucratif : généralités et application au secteur culturel.

Programme de la matinée

- Les impôts commerciaux dans les organismes sans but lucratif et les exonérations liées au respect des critères de non-lucrativité.
- Le champ d'application de la TVA et les mesures d'exonérations spécifiques liées à certains organismes.
- Le calcul de la TVA exigible (modalités d'imposition des activités lucratives).
- Les opérations ouvrant droit à déduction de la TVA.
- La déclaration et le paiement de la TVA.
- Échanges avec les participants.

Publics

Tout public

Pré-requis

Pas de pré-requis

Matériel

Pas de matériel obligatoire mais les participants peuvent venir avec leur ordinateur.

Date, durée et lieu de l'atelier

L'atelier se déroulera le jeudi 16 mars 2023 à la Coursive à Dijon de 9h30 à 12h30

Formateur·trice·s

Cécile Rivoire et Hugo Rivat d'Audit Gestion Conseil

Évaluation

Une attestation de suivi est remise à chaque participant à l'issue de l'atelier. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.

Tarifs

50 € TTC tarif plein
25 € TTC tarif réduit

Contact

Bénédicte Pierret
benedicte.pierret@la-cursive.fr

La Cursive Boutaric
33 place Galilée, 21000 Dijon
03 73 13 10 21